



Assemblée générale

Distr. générale
7 février 2013
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 346^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 19 novembre 2012, à 10 h 30

Président : M. Diallo. (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion du Comité

Situation actuelle dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

Examen des projets de résolutions sur la question de la Palestine

Accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Autres questions

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

12-59608X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion du Comité

2. **Le Président**, résumant les activités et les faits nouveaux qui sont intervenus depuis la réunion précédente du Comité, dit que celui-ci a suivi les récentes opérations militaires d'envergure menées par Israël dans la bande de Gaza, qu'elle juge très préoccupantes. D'après les reportages dans les médias, 94 Palestiniens ont été tués, dont 50 civils et de nombreux enfants. Trois civils israéliens ont été tués suite à des tirs de roquettes depuis Gaza, qui se sont intensifiés après l'assassinat d'un dirigeant du Hamas le 14 novembre. Le 16 novembre, le Bureau du Comité a adopté une déclaration, publiée ensuite en tant que communiqué de presse, qui condamne toutes les attaques perpétrées tant par les Israéliens que par les Palestiniens.

3. En sa qualité de président du Comité, il a fait le 15 octobre une déclaration au Conseil de sécurité pendant le débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris sur la question Palestinienne et, le 24 octobre, il a eu un échange de vues fructueux avec M. Wu Sike, l'envoyé spécial de la Chine au Moyen-Orient.

4. Le 18 octobre, Israël a donné son approbation finale à un projet de construction de 797 logements près de la colonie de peuplement de Gilo à Jérusalem Est et a lancé un appel d'offres pour la construction de 607 logements dans la colonie de peuplement de Pisgat Ze'ev et de 92 logements à Ma'ale Adumim dans Jérusalem-Est occupé. Le 6 novembre, le Ministère israélien du logement a publié pour sa part des appels d'offres pour la construction de 1 285 nouvelles unités de colonies de peuplement dans les colonies de Pisgat Ze'ev, Ramot et Ariel.

5. Des élections municipales ont été organisées avec succès dans toute la Cisjordanie le 20 octobre. Le 25 octobre, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 a soumis à la Troisième Commission un rapport dans lequel il lance un appel au boycott des entreprises qui tirent profit des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés tant que leurs activités ne seront pas

conformes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

6. Le 7 novembre, la Palestine a distribué un projet de résolution à soumettre à l'Assemblée générale le 29 novembre, dans lequel les États Membres demandent que le statut de non membre observateur au Nations Unies soit accordé à la Palestine.

7. Enfin, Israël a lancé une série de frappes aériennes à Gaza et a tué le commandant de l'aile militaire du Hamas le 14 novembre, marquant ainsi le début d'une opération sous le nom de code « Pilier de défense ».

Situation actuelle dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

8. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) dit que des lettres ont été envoyées au Conseil de sécurité, au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général décrivant les crimes perpétrés par Israël dans la bande de Gaza, avec l'espoir que le Conseil de sécurité lancera un appel à mettre fin immédiatement à toutes les activités militaires, comme il l'a fait en décembre 2008. En raison de l'influence d'une seule grande Puissance, aucune déclaration dans ce sens n'a toutefois été faite. Les ministres des Affaires étrangères des pays de la Ligue arabe se sont réunis au Caire le 17 novembre et ont exprimé leur déception face au fait que le Conseil de sécurité n'a pas assumé ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale. Les ambassadeurs des pays de la Ligue des États arabes continueront de coopérer avec le Président du Conseil de sécurité pour inciter les membres du Conseil à agir, en particulier au regard de l'escalade de la violence et de la mobilisation des tanks et des troupes d'Israël. Il salue les efforts déployés par le Secrétaire général pour mettre fin à l'agression israélienne, notamment son récent voyage dans la région et la rencontre avec des représentants de l'Autorité palestinienne à Ramallah. Le Président Abbas a réaffirmé que toute attaque contre toute partie du territoire palestinien occupé est considérée comme un acte d'agression dirigé contre tous les Palestiniens, et non pas simplement contre un groupe ou un parti politique particuliers, et appelle à un Sommet des dirigeants arabes pour convenir d'un plan pour mettre fin à la situation. Le Comité sera tenu informé de la situation et il invite instamment tous les États Membres

à prendre toutes mesures qu'ils jugeront utiles pour soutenir le peuple palestinien.

9. La situation à Gaza est, en partie, une tentative pour détourner l'attention du projet de résolution que sa délégation a distribué aux États Membres et qui vise à modifier le statut de la Palestine. Rien n'arrêtera toutefois la soumission de la résolution à l'Assemblée générale. Les ambassadeurs des États membres de la Ligue des États arabes ont rencontré tous les grands groupes et demanderont à tous les États Membres de coparrainer la résolution, qui sera soumise à l'Assemblée générale le 29 novembre, date qui coïncide avec la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. L'espoir est qu'une majorité d'États, voire tous, approuvera la résolution, une démarche cruciale qui démontrera le soutien de la communauté internationale à la Palestine.

10. **M. Wright** (Directeur du Bureau du Représentant à New York de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine) dit que beaucoup de faits nouveaux, dont aucun n'est positif, sont intervenus dans la région depuis son dernier exposé devant le Comité. Étant donné que le rapport annuel du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient (A/67/13) a été soumis à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale le 6 novembre 2012, il se concentra sur les besoins essentiels à court terme de l'Office et sur la situation extrêmement préoccupante à Gaza. Deux tiers de la population à Gaza, soit environ 1,2 million de personnes, sont des réfugiés palestiniens, dont beaucoup vivent dans les huit camps de réfugiés de l'Office. Les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient (UNRWA) à Gaza représentent une partie importante de l'ensemble de ses activités et concernent 12 000 membres du personnel de l'UNRWA, 21 centres de santé et 245 écoles. Une semaine après le début du conflit actuel, le travail de l'Office a été fortement entravé : un enseignant a été tué et de nombreux enfants et réfugiés ont été blessés; des écoles ont été fermées jusqu'à nouvel ordre; et six écoles, quatre centres médicaux, un centre de distribution et deux autres installations de l'UNRWA ont été endommagés. Des magasins à Gaza ont également été fermés, les immondices se sont accumulées et la pénurie de carburant a été aggravée par la fermeture des tunnels. L'UNRWA a ouvert son

premier centre pour 250 personnes déplacées et aurait besoin de 12,7 millions de dollars pour faire face la crise actuelle, dont 6 millions pour l'aide alimentaire pour environ 800 000 réfugiés, 2 millions pour l'aide en espèces, 1 million pour les articles non alimentaires, 1,5 million pour réparer les abris et les infrastructures de l'UNRWA, 400 000 dollars pour reconstituer les stocks médicaux, et 1,5 million pour payer le carburant. Étant donné que le total variera fortement en fonction de l'évolution de la situation, il lance un appel à tous ceux qui sont en mesure de faire un don.

11. Outre la crise à Gaza, il y a actuellement 518 000 réfugiés palestiniens dans la République arabe syrienne. Bien que le Gouvernement syrien ait été pendant des dizaines d'années un hôte généreux pour ces réfugiés et continue de faciliter les activités de l'UNRWA, l'escalade du conflit dans ce pays a eu des conséquences négatives sur le bien-être des réfugiés; beaucoup ont été tués suite au conflit, qui a aussi coûté la vie à cinq membres du personnel de l'UNRWA. Il devient dès lors de plus en plus difficile de mener des opérations dans ce pays et beaucoup de réfugiés palestiniens risquent d'être à nouveau déplacés. Les infrastructures de l'UNRWA dans la République arabe syrienne abritent actuellement quelque 2 000 personnes déplacées dans leur propre pays, principalement des Syriens. L'Office fournit à environ 400 000 personnes une aide en espèces, de la nourriture et une aide non alimentaire. Sans nouveaux dons, l'aide en espèces sera épuisée en janvier 2013. L'UNRWA aura besoin d'un financement à hauteur de 54 millions de dollars pour ses activités dans le cadre du Plan d'action régional consolidé pour la Syrie. Il a reçu jusqu'à présent environ 18 millions de dollars, mais des aides supplémentaires seront nécessaires dans les mois à venir.

12. Un nombre important de réfugiés en Cisjordanie dépendent aussi de l'aide de l'UNRWA suite à l'extension des colonies de peuplement israéliennes et au déplacement forcé de Palestiniens. Les actions visant à répondre aux besoins élémentaires sont financés par l'appel d'urgence pour le territoire palestinien occupé, mais seuls 40 % du montant visé pour 2011 ont été mobilisés, et l'on prévoit un résultat similaire pour 2012, bien que l'objectif ait été ramené à 300 millions de dollars. Il exhorte les donateurs à soutenir l'appel pour 2013, qui sera réduit encore et sera centré sur la protection et l'aide d'urgence.

13. Le flux de réfugiés entrant au Liban en provenance de la République arabe syrienne a amené l'UNRWA à reconstruire le camp de Nahr el-Bared qui a été détruit en 2007. La moitié du financement pour ce projet a été rassemblée à ce jour, mais des dons supplémentaires à hauteur d'environ 4 millions de dollars seront nécessaires pour couvrir les allocations logement et les coûts d'hospitalisation pour les réfugiés qui attendent de retourner au camp. Malheureusement, le fonds général qui est utilisé pour financer les services de base de l'UNRWA présente un déficit de 21,3 millions de dollars. L'UNRWA s'emploie actuellement très activement à combler ce déficit, mais la situation financière de l'Office est critique et il lance un appel aux dons afin que l'Office puisse continuer à payer son personnel et à fournir des services vitaux aux réfugiés palestiniens dans la région, au nombre de 5,1 millions. Vu les multiples crises auxquelles est confrontée l'UNRWA, il est essentiel que les États Membres non seulement fournissent un soutien financier, mais plaident et militent aussi en faveur de l'Office.

14. **Le Président** dit qu'il est convaincu que l'appel aux ressources supplémentaires lancé par l'Office recevra une réponse positive dans les prochaines semaines.

15. **M. Raad** (Observateur pour le Liban) dit que les six jours qu'ont duré les attaques israéliennes contre la bande de Gaza ont suffi à laisser des douzaines de victimes innocentes dont, pour beaucoup, la famille avait fui vers la région après avoir été expulsée de son domicile en 1948. Le Ministre israélien de l'Intérieur a ouvertement pressé les forces de défense israéliennes de renvoyer Gaza au Moyen Âge. Le conflit israélo-arabe est, en fin de compte, le résultat de la politique de colonies de peuplement, d'occupation et d'expulsion d'Israël. Israël continue de démolir des logements et des infrastructures essentielles en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Les postes de contrôle, le mur de séparation et les autres restrictions de circulation limitent l'accès de la population palestinienne à l'éducation, aux services de santé, à l'eau et aux autres nécessités de base. Les colons israéliens continuent de s'en prendre aux sites sacrés palestiniens et musulmans. Les prisonniers palestiniens sont torturés et détenus dans des conditions qui violent les conventions internationales concernées. Dans la bande de Gaza, le blocus a porté à l'économie et à

l'infrastructure des dommages qui pourraient s'avérer irréparables.

16. Israël doit être persuadé de mettre fin à son agression contre Gaza et à ses activités liées aux colonies de peuplement et de retourner au processus de paix sur la base des résolutions internationales pertinentes, des principes de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route du Quatuor. Le peuple palestinien doit pouvoir exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination dans un État indépendant et souverain, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale, et être un membre à part entière des Nations Unies. Une solution équitable de la question des réfugiés palestiniens doit être trouvée, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

17. Le Liban a reçu environ la moitié du financement nécessaire pour la reconstruction du camp de Nahr al Barid, mais il a besoin de plus de ressources pour achever le travail et fournir des allocations logement et des infrastructures aux réfugiés déplacés. Des mesures devront aussi être prises dans les semaines qui viennent pour combler le déficit budgétaire de l'UNRWA et payer les salaires du personnel.

18. **M. Núñez Mosquera** (Cuba) dit que la réaction du Comité à l'agression d'Israël contre le bande de Gaza, bien que rapide, pourrait s'avérer insuffisante. Le Comité pourrait souhaiter demander au président d'inviter le président du Conseil de sécurité à prendre des mesures concrètes. La menace de veto d'une grande Puissance pourrait empêcher le Conseil d'agir, mais elle ne doit pas empêcher le Comité d'exprimer son avis.

19. **Le Président** dit qu'il est disposé à agir sur base de cette proposition, si le Comité marque son accord.

20. **M. Mansour** (observateur de la Palestine) dit qu'il serait utile que le plus grand nombre possible d'acteurs s'adresse au Conseil de sécurité pour mettre fin sur le champ à l'agression israélienne.

21. **M. Çevik** (Turquie) dit que son pays partage la douleur du peuple de la bande de Gaza. Son gouvernement condamne l'agression d'Israël et l'usage disproportionné de la force et invite le Conseil de sécurité à prendre des mesures pour assurer la cessation immédiate des hostilités. Le ministre des Affaires étrangères de la Turquie se joindra à une

délégation de la Ligue des États arabes pour une visite dans la bande de Gaza.

22. La Turquie a appuyé la demande de la Palestine visant à devenir membre à part entière des Nations Unies et fera de même pour sa demande actuelle visant à obtenir le statut de non-membre observateur aux Nations Unies. L'État de la Palestine doit être un État viable, souverain et contigu fondé sur les frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale. Le blocus illégal de la bande de Gaza est contraire à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et doit être levé. La Turquie continuera de soutenir une solution pacifique au conflit qui permettra aux Palestiniens et aux Israéliens de vivre en paix côte à côte conformément à de nombreuses résolutions internationales, aux principes de Madrid, à la feuille de route du Quatuor et à l'Initiative de paix arabe.

Examen des projets de résolutions sur la question de la Palestine

23. *Projet de résolution – Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien*

24. *Projet de résolution – Division des droits des Palestiniens du Secrétariat*

25. *Projet de résolution – Règlement pacifique de la question de la Palestine*

26. *Projet de résolution – Programme spécial d'information sur la question de la Palestine, du Secrétariat du Département de l'information*

27. **Le Président** dit que les quatre projets de résolution, qui doivent être soumis à l'Assemblée générale sous le point 37 de l'ordre du jour, sont basés sur les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, mais ont été actualisés pour rendre compte des faits nouveaux, politiques et autres. Le Bureau recommande les projets de résolution pour approbation par le Comité. Il considère que le Comité souhaite approuver les quatre projets de résolution.

28. *Il en est ainsi décidé.*

Accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité (document de travail n° 4)

29. **Le Président** attire l'attention sur le document de travail n° 4, qui contient les demandes d'accréditation auprès du Comité soumises par quatre organisations

non gouvernementales. Après examen des demandes, le Bureau a conclu que les quatre organisations remplissaient les critères pour l'accréditation et recommande qu'elles soient accréditées. Il considère que le Comité souhaite approuver les demandes.

30. *Les demandes d'accréditation auprès du Comité reçues de l'Environmental Media Centre (Ramallah), du Comité israélien contre la destruction de maisons (Israël), du Projet MILLA (États-Unis d'Amérique) et de Save Youth Future Society (Gaza) sont approuvées.*

Autres questions

31. **Le Président** rappelle que la séance spéciale pour la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien aura lieu de 29 novembre 2012 et demande aux délégations d'être représentées au niveau des ambassadeurs. Il invite tous les membres et observateurs du Comité à participer activement à l'examen du point 37 de l'ordre du jour (« Question de la Palestine ») aux séances plénières de l'Assemblée générale et à soutenir l'adoption des projets de résolution.

La séance est levée à 11 h 55.